

Boucherville, le 2 août 2005

Madame Françoise Duranleau
Directrice
Ministère de l'Éducation, Loisir et Sport
Direction du Loisir
200, chemin Sainte-Foy
Québec, Québec G1R 6B2

Objet : Suites au rapport du Coroner sur l'escalade

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre du 30 juin dernier adressée à monsieur Charles Laliberté, président de l'École nationale d'escalade du Québec. Nous avons pris bonne note de votre invitation pour une rencontre des intervenants en escalade le 9 septembre prochain. Soyez assurée de notre présence à cette rencontre.

Nous souhaitons remercier monsieur Jean-Luc Bessette de nous avoir rencontrés le 3 mai dernier pour nous présenter votre proposition de modèle de gestion de la formation des cadres en escalade au Québec. Nous avons déposé cette proposition aux membres du Conseil d'administration de l'ÉNEQ. Nous souhaitons par la présente vous présenter notre réflexion à ce sujet ce qui pourra sans doute vous aider à préparer cette rencontre du 9 septembre prochain.

L'analyse d'un modèle organisationnel doit permettre de voir si celui-ci répond aux principes auxquels les intervenants de l'escalade adhèrent. Pour les membres et administrateurs de l'ÉNEQ, le *principe* qui nous guide est celui de **la nécessité d'une bonne transmission des divers savoirs requis et par la suite la surveillance et le contrôle de ces compétences chez les personnes qui prennent en charge des pratiquants pour assurer leur sécurité**. C'est ce principe que l'ÉNEQ défend depuis sa création. Nous ne connaissons malheureusement pas le principe qui a guidé votre modèle mais nous devons vous informer dès maintenant que ce modèle présente des lacunes importantes permettant de répondre au principe énoncé plus haut.

Plus troublant encore, et nous sommes convaincus pour une multitude d'autres intervenants qui ont été consultés par le Coroner, votre modèle ne retient aucune des recommandations que Me Catherine Rudel Tessier a faites dans son rapport en regard de la formation.

Avant de vous présenter nos commentaires de manière plus exhaustive, voici un résumé des principaux éléments de votre modèle qui nous interpellent et nous inquiètent de manière importante:

- Votre modèle est muet quant à la nécessité d'avoir des maîtres formateurs;
- Contrairement à la recommandation du Coroner ainsi qu'à la recommandation de la majorité des experts en escalade, vous préconisez une multitude de programmes plutôt qu'un seul;
- Votre modèle entraînera également inévitablement une augmentation importante des coûts de la formation de cadres;
- Il n'assure non plus aucunement l'accès aux divers niveaux requis de formation des cadres;
- Il n'assure aucunement la disponibilité de la formation sur l'ensemble du territoire;
- Il n'est aucunement incitatif à la formation;
- Il est muet sur le processus de requalification et risque plutôt de rendre cela difficile à gérer;

- Il favorise les intérêts de l'entreprise privée de réduire ses coûts de formation au détriment de la sécurité du public;
- Il ne répond pas aux besoins de formation de personnel compétent pour les diverses catégories d'employeurs n'assurant pas par la même occasion l'impact recherché d'optimisation du développement de ce secteur économique d'activité;
- Il est muet sur le rôle de l'AEQ et de tout le travail qu'ils ont fait avec le soutien de Tourisme Québec;
- Il ne reconnaît pas l'ÉNEQ et ses réalisations comme étant une association agissant à titre de comité d'experts déjà mis en place par le milieu depuis 1999. Le modèle ne fait que réinventer la roue et met en péril les réalisations faites à ce jour;
- Il est muet sur le processus de surveillance et de contrôle des brevetés;
- Il n'adresse aucunement la promotion d'un code d'éthique professionnel;
- Il va à l'encontre de l'approche préconisée par le législateur québécois dans plusieurs domaines présentant un risque pour le public;
- Il n'adresse aucunement le besoin de formation continue et complémentaire ;
- Il éparpille l'ensemble de l'expertise et des ressources en escalade entre divers intervenants rendant impossible l'intégration des divers éléments de la formation pour en assurer une vision globale.

Bien que nous espérons grandement que vous nous donniez l'opportunité de présenter plus en profondeur chacun des énoncés ci haut lors de la rencontre du 9 septembre prochain, nous tenons dès maintenant à vous présenter un avant-goût de notre argumentation.

LA TRANSMISSION DES DIVERS SAVOIRS

La nécessité d'avoir des maîtres formateurs

Le premier élément de ce principe, soit la transmission des divers savoirs requis, passe par des maîtres formateurs reconnus par le fait qu'ils ont eux-mêmes suivi un programme standardisé. Votre modèle, contrairement à ce qui est préconisé par une multitude d'organismes de sports à risque, n'adresse aucunement la nécessité de former des maîtres formateurs. C'est, selon nous, l'une des plus importantes lacunes de votre modèle.

La nécessité d'un seul programme

Aussi, bien que votre modèle préconise une seule certification, il encourage une multitude de programmes et ceci contrairement à la recommandation du Coroner :

- « Le moniteur doit être capable de transmettre ses connaissances à son élève (ses capacités à cet égard devraient être vérifiées et sanctionnées par la délivrance d'un brevet)...Il est primordial à cet égard que la FQME et l'ÉNEQ s'entendent pour n'offrir qu'un programme de formation aux cadres et une seule certification. » (pages 30-31)

Il serait également intéressant d'entendre des experts en éducation de votre ministère à ce sujet.

À notre avis, la tolérance de plusieurs programmes entraînera une augmentation importante des coûts de la certification en nécessitant une augmentation du temps requis pour l'évaluation. En effet, comme l'escalade est une activité à risque complexe pour laquelle les situations sont rarement les mêmes, la formation doit être en mesure de développer le jugement et la capacité d'utiliser une multitude de connaissances pour s'assurer que le candidat soit en mesure de faire face à une multitude de situations. Aussi, pour assurer un nombre d'heures raisonnables à consacrer à la formation et à l'évaluation, il a été convenu par le regroupement des experts en formation en escalade au Québec soit l'ÉNEQ, de consacrer une partie importante de l'évaluation des candidats pendant le stage. Ainsi, seule l'évaluation pédagogique se fait par un évaluateur externe alors que l'évaluation pratique et théorique se fait par le maître formateur lors du stage. Votre modèle ramène toute l'évaluation au seul évaluateur externe. Ceci obligera inévitablement une augmentation du temps pour le participant à consacrer à sa certification et inévitablement augmentera le coût de l'obtention du brevet.

La nécessité d'assurer l'accès aux divers niveaux de formation partout au Québec

Le principe par lequel vous favorisez le développement des programmes par tous ceux qui le désirent, met également en péril l'offre même de formation partout au Québec ainsi que l'offre de toute la gamme des niveaux de formation requis. Le modèle présume que le milieu sera intéressé à développer tous les niveaux de formation requis. Pourtant malgré le nombre d'adeptes grandissant, seul l'ÉNEQ, a démontré de l'intérêt à le faire et a livré les programmes. La formation des cadres n'est pas une activité rentable pour une entreprise à but lucrative et peu attirante contrairement à la formation grand public. L'accessibilité est pourtant une des recommandations importantes du Coroner :

- « La formation des divers niveaux doit devenir accessible (le système doit être rodé, les cours disponibles et peu onéreux. Pour se faire, la FQME devrait, en collaboration avec l'ÉNEQ, se servir des moyens de communication disponibles (site Internet, dépliants, etc.) afin de faire connaître les programmes de formation disponibles dans chaque région du Québec. (page 29)

Monsieur Bessette nous a confié que vous mettiez de l'avant ce principe pour garantir aux entreprises comme les écoles privées qu'ils pourront ainsi personnaliser la formation selon leurs besoins internes. À cela nous vous répondons qu'ils n'ont qu'à avoir un de leur employé maître formateur en mesure d'offrir le programme de formation développé par le comité d'experts et y ajouter leurs particularités. Nous vous mettons en garde d'adopter un modèle pour satisfaire les intérêts de l'entreprise privée à réduire ses coûts de formation au détriment des intérêts du public.

D'autre part, il est tout à fait irréaliste, comme le prétend ce modèle que les camps de vacances, les pourvoyeurs, les écoles privées d'escalade, les institutions d'enseignement et les clubs soient intéressés à développer leurs propres programmes de formation de cadres. La majorité d'entre eux est plutôt intéressée à pouvoir bénéficier d'un bassin de personnes compétentes formées par un organisme compétent en la matière et reconnu par les instances gouvernementales. Ceci est également primordial pour développer ce secteur économique d'activité. C'est ce que tente de développer l'AEQ avec le soutien de Tourisme Québec. Rappelons que l'AEQ a adopté les normes de l'ÉNEQ comme « Label qualité » pour ses pourvoyeurs d'escalade.

Reconnaître l'ÉNEQ comme le comité d'experts

La transmission des savoirs nécessite également de s'entendre sur ce que devraient comporter les programmes. À cet effet, votre modèle préconise la création d'un comité d'experts dont le soutien serait assuré par votre ministère. Nous aimerions préciser toutefois, qu'il doit s'agir d'experts en formation puisque c'est de standardisation de programmes et de certification dont il est question. Si votre proposition tient compte de cela, nous sommes tout à fait en accord avec celle-ci.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ce comité d'experts existe déjà sous la forme d'un organisme à but non lucratif soit l'ÉNEQ. En effet, l'ÉNEQ a vu le jour suite à une rencontre de l'ensemble des maîtres formateurs en escalade qui ont fait le constat que la formation des cadres en escalade avait besoin d'un virage important. Les maîtres formateurs sont donc arrivés à un consensus qui a été celui de mettre en place un organisme indépendant de la FQME soit l'ÉNEQ pour regrouper les brevetés et standardiser leur formation. Pour mieux comprendre la situation tant actuelle que passée à ce sujet, nous vous invitons à prendre connaissance du texte des pages 2 à 4 du document que nous avons joint à la présente intitulé « Notes complémentaires faisant suite à la table ronde du Coroner sur les décès en escalade. Vous y trouverez aussi le compte-rendu de la rencontre de constitution de l'ÉNEQ ainsi que les noms des participants.

Comme nous vous l'avons expliqué à maintes reprises, bien que le nom de notre organisme contienne le mot Ecole, il ne s'agit pas d'une école privée comme Passe-Montagne, Mt-Tremblant climbing school ou Zenith guide. Il s'agit d'un regroupement de brevetés ayant comme seule et principale mission la formation des cadres au Québec pour assurer la transmission des bonnes pratiques sécuritaires. Nous vous rappelons que l'ÉNEQ est membre de l'UIAA qui nous reconnaît ainsi comme une fédération au même titre que la FQME. Aucune école privée ne peut prétendre devenir membre

de l'UIAA. D'autre part, rappelons que l'ÉNEQ est en voie de voir l'un de ses programmes reconnu par l'UIAA. Aucun organisme privé ne sera en mesure d'obtenir cette reconnaissance.

La création d'un nouveau comité d'experts interpellera les mêmes personnes qu'en 1999 en plus des nouveaux maîtres formateurs formés depuis ce jour par l'ÉNEQ. C'est donc dire que les experts en escalade se sont déjà prononcés en 1999 et ont établi un consensus sur ce qui devrait être fait pour assurer une formation adéquate. Nous comprenons toujours difficilement pourquoi ce fait n'est pas reconnu par votre ministère et que nous nous retrouvons encore dans un processus de réinventer la roue.

Ainsi, nous prétendons que l'ÉNEQ en tant qu'organisme à but non lucratif dans sa forme organisationnelle inclusive est le résultat d'un consensus au sein des experts en formation en escalade et que cet organisme rempli déjà fort adéquatement ce mandat de comité d'experts. Nous croyons que cela va aussi dans le sens des commentaires du Coroner :

- « L'ÉNEQ étant un regroupement de personnes dont la compétence et l'expertise sont indéniables pour mener à bien un mandat de formation de cadres en escalade, rien ne sert de recommencer un processus déjà bien entamé de rédaction de programmes de formation, comme le fait actuellement la FQME. Ce dédoublement des efforts ne peut qu'être inutile et en fin de compte, il nuit à la pratique sécuritaire de l'escalade. » (page 28)

D'autre part, le modèle organisationnel de l'ÉNEQ est tout à fait conforme à ce qui se fait ailleurs au Canada, aux États-Unis, en Europe et même dans d'autres fédérations au Québec. Nous vous invitons à prendre connaissance des pages 7 à 11 du document « Notes complémentaires » qui présente les divers modèles existants à travers le monde pour gérer la formation des cadres de diverses disciplines présentant un risque à la sécurité du pratiquant.

La surveillance et le contrôle

La seconde partie du principe directeur est pour l'ÉNEQ la surveillance et le contrôle des compétences des personnes qui prennent en charge les pratiquants. Vous nous avez confirmés dans votre lettre du 30 juin que votre ministère ne donnerait pas suite à la recommandation du Coroner de mettre en place une réglementation rendant obligatoire le brevet pour tous les formateurs. Monsieur Besette nous mentionnait que cela serait trop complexe.

- « Une réglementation est nécessaire...La dangerosité intrinsèque de cette activité (l'escalade) nécessite, je pense, que le gouvernement envisage de réglementer l'activité...il est possible, selon moi, d'améliorer la pratique sécuritaire de l'escalade notamment en rendant le brevet de moniteur obligatoire pour tous les formateurs. » (rapport du Coroner, page 31)

Nous devons vous exprimer notre profond désaccord. S'il y a selon nous une recommandation qui soit structurante pour l'escalade et facile à adopter ce serait bien celle-là. À l'exemple de la natation, du parachutisme ou de la plongée sous-marine, il est tout à fait faisable et pensable de rendre le brevet de formateur obligatoire. Encore faut-il une structure simple de développement et de diffusion des programmes et de certification pour rendre cela réaliste à très court terme. Sans obligation, les incitations à la formation, aux requalifications et mises à jour resteront mitigées et les programmes seront peu crédibles.

L'ÉNEQ a déjà tout mis en place pour être en mesure d'appliquer un tel règlement si nous avons l'appui du gouvernement et de la FQME. Ce serait simple, efficace, déjà rôdé depuis maintenant 5 ans et avec des résultats concrets dans l'immédiat. Nous vous avons d'ailleurs déjà déposé un projet de règlement pour adoption par votre ministère à cet effet que vous avez référé à la FQME. Nous n'avons malheureusement jamais eu d'autre retour à ce sujet.

La nécessité d'un code d'éthique professionnel

Votre modèle est aussi muet concernant la promotion d'un code d'éthique professionnel. Cet aspect fait partie intégrante de la surveillance et du contrôle. Nul besoin de rappeler que le législateur s'en remet toujours pour cela aux associations professionnelles. Dans le cas d'un sport où la sécurité du public est en danger, il s'agit d'un aspect qui ne peut être négligé. En reconnaissant l'ÉNEQ, vous reconnaissez une association qui répond à tous les critères reconnus par le législateur québécois pour être en mesure d'assurer la surveillance et le contrôle des brevetés. Nous vous invitons à prendre connaissance des pages 6 à 7 inclusivement du document « Notes complémentaires » qui traite de cet aspect. Les cadres en escalade sont des professionnels et doivent pouvoir bénéficier d'une organisation qui les aide, encadre leur pratique et leur développement tout en assurant une éthique professionnelle avec tout ce que cela apporte comme avantage à la société québécoise de compter sur un tel regroupement.

La nécessité d'intégrer le processus de formation

L'un des problèmes important de votre modèle est l'absence totale d'intégration des diverses composantes de la formation. Dans votre modèle aucun organisme n'est véritablement responsable de s'assurer que tout le processus est pris en charge. Il y a une absence totale de vision globale et en conséquence, une importante difficulté à évaluer l'efficacité du système et d'apporter les correctifs requis. Tout le processus est réparti entre une multitude d'intervenants augmentant également le risque de mésentente sur le fonctionnement du système et le partage des responsabilités.

D'autres part, ce modèle risque de créer un manque de ressources pour être en mesure de répondre à la tâche. Les mêmes personnes risquent d'être sollicitées par divers organisations à la fois comme experts sur le comité, élaborateur de programme et formateurs pour les entreprises privées et évaluateur pour l'organisme en charge de la certification. La difficulté réside surtout dans l'allégeance que devront démontrer ces personnes à ces divers organismes. Le potentiel de conflit d'intérêt devient beaucoup plus préoccupant.

Conclusion

En conclusion, nous désirons vous rappeler une des recommandations du Coroner :

- « Premièrement, la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade et l'École nationale d'escalade du Québec doivent apprendre à travailler ensemble et, pour les aider, le MAMSL doit s'impliquer. Je recommande que :
 - les mandats des deux organismes soient clarifiés;
 - la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade assume un rôle de leadership du milieu, afin d'assurer une pratique sécuritaire de l'escalade;
 - la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade du Québec reconnaisse la compétence et l'expertise de l'École nationale d'escalade du Québec dans la formation de cadres en escalade;
 - l'École nationale d'escalade du Québec collabore à la Commission de formation de la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade afin de mettre sur pied des programmes de formation uniformes;
 - la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade et l'École nationale d'escalade du Québec bénéficient des ressources financières qui leur sont nécessaires pour remplir leurs mandats » (page 37 rapport du Coroner)

Actuellement, la FQME continuerait de développer ses propres programmes. Ils ont de plus refusé toute rencontre avec nous. Finalement, il suffit de lire leurs communiqués pour en conclure que la FQME n'adhère pas aux recommandations du Coroner en regard de la formation.

Les recommandations du Coroner font suite à un long travail de consultation auprès d'une multitude d'intervenants et sont assez claires pour en tirer un modèle simple déjà éprouvé partout à travers le monde et même au Québec sans qu'il ne soit nécessaire de refaire une telle consultation. Vous nous proposé toutefois une rencontre de travail le 9 septembre prochain. Vous avez joint à votre invitation

une liste de participants. Il y manque selon nous un nombre considérable d'intervenants fort importants et significatifs du milieu. Nous vous transmettrons donc dans les prochains jours, une liste de ceux-ci avec leur coordonnées. Nous espérons que vous accueillerez cette liste favorablement et qu'une invitation leur sera faite.

Vous nous informez également que l'objectif de cette rencontre sera de former un comité d'experts. Nous vous suggérons toutefois un objectif préliminaire soit celui de s'entendre sur un modèle organisationnel. Vous nous avez présentés un modèle, ce qui a l'avantage de permettre un débat à ce sujet. Mais le débat n'a pas eu lieu. Nous croyons qu'une session de travail pour obtenir un consensus formel des intervenants sur un modèle organisationnel est un pré requis essentiel à la formation de tout comité quel qu'il soit. Comme vous le constatez dans notre lettre, votre modèle soulève pour nous plusieurs questions et nous ne croyons pas être les seuls à se questionner. Nous pensons qu'un travail important est à faire pour définir un modèle qui fera consensus auprès des intervenants en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun. Nous avons nous-même un ou même deux modèles à présenter ce qui permettrait véritablement de bien analyser les avantages et inconvénients de chacun et peut-être d'en faire surgir un nouveau plus adéquat.

Peut-être y avez-vous pensé mais permettez-nous de vous suggérer de faire appel à un animateur chevronné en résolution de problème à la fois pour préparer l'ordre du jour de cette session de travail et pour aider le groupe d'intervenants à travailler de manière constructive. Nous espérons par ailleurs recevoir quelques jours à l'avance une copie de l'ordre du jour de cette rencontre.

Il s'agit pour tous d'une occasion unique d'avoir une réflexion structurée avec l'ensemble des intervenants. Nous croyons qu'il vaut la peine d'y mettre les efforts, le temps et les ressources requises pour développer des bases solides auxquelles tous les intervenants se rallieront. Nous croyons que cela est possible si tous les éléments d'une réelle participation à un travail de résolution de problème et de négociation concertée sont en place. Nous insistons sur la nécessité pour cela de faire appel à un expert dans le domaine pour mettre en place ces éléments. Nous croyons fermement que l'investissement en vaudrait la peine. Ceci devrait permettre de répondre au moins à l'une des recommandations du Coroner en clarifiant le partage des responsabilités et des mandats entre les principaux intervenants.

Nous vous rappelons que l'ÉNEQ c'est plus de 300 brevetés actifs. Ceci nous concède, nous le croyons fermement, le titre de comité d'experts. Vous ne trouverez pas un autre organisme aussi représentatif de l'expertise en escalade au Québec. Nous croyons que cela doit être considéré à sa large et juste mesure.

Nous espérons ces commentaires constructifs. Soyez assurée de notre entière collaboration aux démarches entreprises. Merci de l'attention que vous porterez à nos commentaires et à nos suggestions.



Myriame Beaudoin
Administratrice,
pour le CA de l'ÉNEQ

c.c. Michel Boivin, sous-ministre adjoint
Jean-Luc Bessette, conseiller Loisir
Michel Fafard, directeur promotion sécurité
Catherine Rudel-Tessier, Coroner
membres du CA ÉNEQ

p.j.